



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - N°6/2021

En séance du 24 mars 2021 à 16h30, le Conseil municipal a traité les points suivants :

1. RAPPORT DE LA COMMISSION CULTURE & PATRIMOINE (Présidente : Dominique Coppey)

Demande de soutien	Le Conseil traite les demandes suivantes, en application de la nouvelle directive communale : ➔ <i>voir explications ci-après</i> <ul style="list-style-type: none">▪ Julien Pouget, par l'Association Catharsis, pour la résidence et la création du tour de chants « À fleur de peau »▪ Chœur en herbe, par Alissa Bobillier, pour l'organisation d'un camp à Bourg-St-Pierre en juillet 2021
---------------------------	--

2. RAPPORT DE LA COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE & CONSTRUCTIONS (Président : Urbain Gaillard)

Nouvelle(s) construction(s) Transformation(s) Rénovation(s) Démolition(s)	Le Conseil traite les dossiers suivants : <ul style="list-style-type: none">▪ Ropraz Félicien pour la modification du projet autorisé le 13.02.2020 – modifications d'ouvertures et mise en place d'une PAC extérieure couverte en claire-voie à Orsières▪ Laranjeira Fernandes José pour la création de deux velux et d'un balcon, modification d'une fenêtre en porte-fenêtre à Orsières▪ Lei Alfred et Martine pour l'agrandissement du chalet à la Fouly▪ Joris Sébastien pour la construction d'un garage à Maligue /demande de préavis▪ Charaf Peter pour la modification du projet de 2010 pour la transformation de deux granges en une habitation à la Rosière / demande de préavis▪ Dorsaz Jean-Jacques pour la construction d'un couvert à voitures avec local de chauffage et cave à Orsières/demande de préavis▪ Theux André pour l'agrandissement du balcon et remplacement des volets par des stores à Orsières
Dossier(s) traités par l'Etat du Valais	Le Conseil traite les dossiers suivants : <ul style="list-style-type: none">▪ Pouget Emile pour la construction d'un couvert à l'extérieur à la ferme existante à Orsières▪ Michellod Alain pour l'installation de conduites d'eau courante et eaux usées pour bâtiment existant à Champex d'en Bas▪ Boisset Fernand pour la démolition et reconstruction d'un pont à Champex d'en Bas
Permis d'habiter et d'exploiter	Le Conseil traite le dossier suivant : <ul style="list-style-type: none">▪ Grin François pour la transformation agrandissement du chalet à Branche d'en Haut
PV de mutation du géomètre	Le Conseil traite les dossiers suivants : <ul style="list-style-type: none">▪ Richard Willy pour la modification des parcelles n° 1932-1941-1950-1951-2125-19642 à Issert▪ De Chambrier Cyrille pour la modification des parcelles n° 14130 et 14174
Aide à la rénovation	Le Conseil traite le dossier suivant : <ul style="list-style-type: none">▪ Copt Gérard à Orsières, décompte final



3. DIVERS

Saleinaz-Morèces étape 2021-2022	Le Conseil adjuge les travaux de revêtement à l'entreprise <i>Routes et Revêtements SA</i> pour un montant total HT de Fr. 118'902.00
Cœur d'Orsières Secteur Châbles	Le Conseil décide d'adjuger le mandat d'ingénieur civil au bureau <i>Thétaz Ingénieurs Civils SA</i> pour un montant HT de Fr. 78'280.00
Demande d'autorisation d'exploiter gîte « La Léchère »	Le Conseil accorde l'autorisation d'exploiter le gîte « La Léchère » à Mme Gervaise dès le 1 ^{er} juin 2021, sous réserve du résultat de la mise à l'enquête publique.
Digue du Crettex	Le Conseil adjuge le mandat au bureau <i>FX Marquis</i> pour la réalisation d'une analyse de risque visant à déterminer la nécessité d'assujettissement de la future digue du Crettex à l'ordonnance sur la sécurité des ouvrages d'accumulation. L'offre se monte à Fr. 5'468.35 HT.
Digue de l'A Neuve	Le Conseil adjuge le mandat pour la mise à l'enquête au bureau <i>FX Marquis</i> pour un montant HT de Fr. 49'330.95
Gravel Epic Switzerland	Le Conseil autorise la course à emprunter les sentiers officiels communaux. La manifestation est prévue les 24, 25 et 26 septembre 2021.

Séance levée à 19h30

Orsières, le 12.05.2021

L'Administration communale

INFORMATIONS SUR LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

➔ Dispositions générales pour l'attribution de soutiens culturels ponctuels - directives

Par cette directive, le Conseil municipal souhaite favoriser la création et la production indépendante de projets culturels via des subventions ponctuelles.

Les soutiens accordés par la Commune d'Orsières sont destinés en priorité à des associations, groupes indépendants ou artistes domiciliés sur le territoire communal. En principe, le lieu de la création ou de la manifestation doit également se trouver sur le territoire communal.

Comment obtenir un soutien communal ? La directive et le formulaire de demande de soutien sont disponibles au guichet du secrétariat communal ou sur le site internet de la commune.